

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/1974
12 juin 1967

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE EN DATE DU 12 JUIN 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TUNISIE

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation particulièrement alarmante créée en Jordanie par le fait des autorités israéliennes qui exercent une pression inadmissible sur les populations de la rive ouest du Jourdain afin qu'elles quittent leurs demeures pour se rendre sur l'autre rive du fleuve.

Ces nouvelles, que nous confirme le Gouvernement jordanien, sont rapportées par les dépêches de presse dont l'une (UPI) ajoute ceci : "des camions israéliens munis de haut-parleurs, ont annoncé que des autocars seraient prêts pour les transporter, ajoutant : nous ne pouvons garantir ce qui arrivera si vous restez".

Le Gouvernement tunisien veut souligner, à votre intention et celle des membres du Conseil, le caractère grave de ces agissements qui comportent une atteinte à la dignité humaine, multiplient la gravité du problème déjà tragique des réfugiés et ne ménagent aucune chance à des perspectives de paix.

En dénonçant auprès de vous ces méthodes inhumaines de l'occupant israélien, mon gouvernement souhaite que vous-même et le Conseil de sécurité preniez toutes les mesures nécessaires pour qu'il soit mis fin sans délai à cette tentative de destruction de tous les efforts déployés jusqu'ici par la communauté internationale et par l'Organisation des Nations Unies pour remédier à la situation de centaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants chassés de leurs terres et de leurs foyers.

Je vous serais reconnaissant de distribuer cette lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Mahmoud MESTIRI